

Intégr' *action*

La Voix des citoyens de la CEDEAO

Avril-Mai-Juin 2017 - N° 01

www.endacacid.org

Trimestrielle d'information sur l'intégration régionale

Editorial

« Ouvrez les frontières ! »

Tout, ou presque, a déjà été écrit et dit sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les politiques sont conçues; les textes adoptés et les volontés fermement proclamées. Mais il faut se rendre à l'évidence, les résultats obtenus à date dans les domaines de l'intégration régionale, notamment la libre circulation des marchandises et des personnes ne sont pas encore à la hauteur des espérances. Certes, des pas ont été franchis. Mais trop de barrières restent encore à être levées. L'ambition de faire de la CEDEAO une communauté intégrée et prospère, qui offre à ses citoyens des opportunités durables de créer des richesses de vivre et se réaliser partout dans l'espace régionale, n'est pas pleinement effective.

La libre circulation des personnes et des marchandises, jusque-là considérée comme l'un des objectifs les plus importants de la CEDEAO, est constamment remise en question par toutes sortes de pratiques anormales et illicites qui vont de l'inapplication ou de la violation des textes par les Etats Membres aux pratiques anormales et illicites observables sur tous les corridors routiers régionaux ainsi que dans les ports et les frontières terrestres ou aéroports. Ces pratiques, dont certaines se manifestent sous la forme de tracasseries administratives, de rackets ou d'extorsion, sapent la confiance que les citoyens placent dans les institutions de la région et réduisent leur croyance aux vertus et à la réalité de l'intégration régionale.

Le moment est venu d'agir, avec plus de vigueur et de méthode. C'est le temps de l'action pour l'intégration. C'est aussi le temps de l'intégration par les actions. **Suite à la page 2**



La Maison des citoyens de la CEDEAO, un exemple à reproduire dans l'espace CEDEAO

Ziguinchor, ville du sud du Sénégal, trait d'union entre la Gambie et la Guinée Bissau, abrite la première Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC) depuis Aout 2015. L'installation de ce projet par Enda CACID est une étape majeure dans le processus d'intégration régionale, il constitue par ailleurs une contribution de la société civile aux vœux des Chefs d'Etat et de gouvernement qui est de passer de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples, telle formulée dans le programme communautaire de développement (PCD).

La Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC) est un concept dans l'espace CEDEAO. Elle apparaît comme un « poste avancé » de la Commission dans les terroirs, au plus près des réalités économiques et sociales. Elle a aussi vocation à installer la CE-

DEAO dans le quotidien des peuples de la Sénégal méridionale et de tous les usagers empruntant l'axe Dakar - Bissau.

Son implantation à Ziguinchor (Sénégal) a répondu à un souci d'équilibre géographique et linguistique. En effet, cette partie du Sénégal est l'unique espace sous-régional à égale distance de la Gambie et de la Guinée Bissau où sont également parlées les trois langues officielles de la CEDEAO.

La Maison des Citoyens de la CEDEAO en tant qu'outil de vulgarisation des textes communautaires, dispose d'une bibliothèque régionale trilingue dénommée : « Centre d'Information et de Documentation sur l'Intégration Régionale » (CIDIR), d'un centre multimédia et d'une salle de conférence.

Suite à la page 2

La Maison des citoyens de la CEDEAO, un exemple à reproduire dans l'espace CEDEAO

Suite de la page 1

Après deux ans de fonctionnement, La Maison des Citoyens de la CEDEAO a franchi de nouveaux pas à travers un certain nombre d'activités relatives à la vulgarisation des textes communautaires, à savoir la formation, le renforcement de capacités et les médiations au niveau des frontières ou auprès des usagers. En s'appuyant sur des leviers comme des émissions radiophoniques dans les langues locales sensibilisant ainsi les acteurs sur leurs droits, sur les caravanes d'informations et de sensibilisation des acteurs aux différents corridors, sur des visites dans les gares routières et les marchés, la « Maison des Citoyens de la CEDEAO » s'est imposée comme un instrument de règlement des contentieux entre les agents de contrôles (police, douane, gendarmerie) et chauffeurs d'une part et agents de contrôle et usagers d'autre part.

Ces différends naissent en général d'un problème d'interprétation des textes de la CEDEAO par les agents. Dans certains cas, ils découlent de l'ignorance des textes par les usagers du commerce et/ou du transport. A chaque fois qu'ils ont été saisis par les usagers, soit par téléphone ou par le déplacement des usagers dans la « Maison », les

équipes sur place ont toujours réagi avec diligence et permis de résoudre de nombreux cas avec succès, à la satisfaction de nombreux usagers. Le recours des usagers et la médiation en cas de différends n'étaient pas dans le mandat initial de la « Maison ». Il s'est avéré cependant que ces services correspondaient à un réel besoin des usagers qui, avant l'installation de la MCC, n'avaient aucun moyen de recours pour revendiquer leurs droits quand ils estimaient ceux-ci violés. L'installation des panneaux le long du corridor Banjul-Bissau participe à garantir l'effectivité du droit des citoyens à circuler librement dans l'espace de la CEDEAO et à faciliter les échanges commerciaux de part et d'autre des frontières du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Cette initiative de la Maison des Citoyens de la CEDEAO contribue à mettre en débat la problématique des tracasseries subies par les citoyens sur les différents axes routiers. La fameuse taxe de passage de 1000f imposée aux usagers pour traverser des frontières a été la principale revendication des passagers transfrontaliers pendant les caravanes organisées par Enda CACID. En effet, sur l'axe Banjul-Bissau les participants ont exigé la suppression pure et simple de cette taxe de passage demandée aux citoyens de la CEDEAO circulant de part et d'autre des frontières sénégalaises, gambiennes et Bissau guinéennes.

Un autre moyen de promouvoir les textes et protocoles de la CEDEAO, c'est bien le Centre d'Information et de Documentation sur l'Intégration Régionale (CIDIR). De par sa nature et sa particularité, les acteurs accèdent à une information simple et précise sur le commerce, la libre circulation des marchandises et les droits des citoyens. Le Centre d'information et de Documentation sur l'Intégration Régionale (CIDIR) est la première de cette nature en Afrique de l'Ouest. C'est une bibliothèque régionale trilingue (anglais, français et portugais) qui dispose des textes majeurs de la CEDEAO (protocoles, règlements, décisions, documents de politiques, rapports, etc.). Il dispose d'une salle de lecture, 5 postes multimédias permettant l'accès à Internet. Le CIDIR est devenu un espace d'acquisition des connaissances pour les chercheurs, les étudiants et élèves, mais également les administrations publiques du Sénégal et de la Guinée Bissau. En termes d'acquis, la Maison des citoyens de la CEDEAO accueille aujourd'hui près de 2000 lecteurs et 150 abonnés à travers son centre de documentation, elle a également effectué une cinquantaine de médiations aux niveaux des frontières sans oublier le rétablissement de la Semaine de la CEDEAO qui est de la prérogative des Etats. La visite des Ministres Sénégalais et Bissau-guinéen de l'Intégration régionale à la Maison des Citoyens de la CEDEAO témoigne de la pertinence du projet aux yeux des autorités sous régionales. Parallèlement au témoignage des deux ministres, ce projet a trouvé un écho favorable auprès des autorités nationales et régionales, des personnalités comme le président du parlement de la CEDEAO, le Commissaire de la CEDEAO en charge de l'industrie et du secteur privé ont tous salué l'initiative d'Enda CACID et ont appelé à dupliquer le concept de Maison des citoyens de la CEDEAO dans les autres pays membres. ■

« Ouvrez les frontières ! »

Suite de la page 1 - Le bulletin d'information que vous avez entre les mains est un nouvel outil qui ambitionne d'apporter sa contribution à la construction concrète de l'intégration régionale en donnant la voix aux citoyens de la CEDEAO. Le but est d'articuler deux impératifs de l'intégration régionale : l'intégration par des actions concrètes calibrées sur les besoins des populations et réalisées au plus près des réalités socio-économiques des communautés, et l'intégration des actions qui passe par la mise en relation de tous les acteurs, la mutualisation et la mise en cohérence de leurs initiatives.

Intégr'Action est une initiative du centre africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (CACID) **Membre du Réseau Enda Tiers Monde**. Il est réalisé en partenariat avec la fondation Open Society Initiative for West Africa (OSIWA). Il veut contribuer à une meilleure diffusion des textes communautaires, assurer la libre circulation des personnes et des marchandises et faciliter le commerce intra régional.

L'objectif de cette Newsletter, qui se veut un bréviaire du citoyen communautaire et des autorités de la région, est de rendre accessibles et effectifs les droits en matière de libre circulation des personnes, des biens et services. Nous formulons le vœu que « **Intégr'Action** » serve à renforcer l'adhésion des populations à la citoyenneté communautaire et à bâtir le chantier d'un grand ensemble-CEDEAO.

Il mettra en valeur les principaux chantiers de la région, les décisions des autorités, des initiatives des acteurs et les processus qui dynamisent et portent l'intégration régionale. Les différentes rubriques qui composent le bulletin sont tout un symbole :

- **Intégr'Actu** : fournira une fenêtre sur l'actualité de l'intégration régionale,
- **Intégr'Acteurs** : donne une tribune aux acteurs qui font l'intégration en agissant dans les espaces de décision depuis la base pour la concrétisation de la vision de la CEDEAO.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous pour le prochain numéro. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et remarques. ■

Equipe Intégr'Action



La Société civile régionale à l'assaut des obstacles à la libre circulation dans l'espace CEDEAO

Enda CACID, en partenariat avec la Plateforme des Organisations de la Société Civile en Afrique de l'Ouest (POSCAO), a organisé une mission d'observation du 21 au 23 avril 2017 sur le corridor Lagos-Abidjan. L'objectif de cette caravane régionale était de constater avec différents acteurs les entraves à la libre circulation des personnes et des biens sur ce corridor. La mission d'observation a réuni neuf (9) acteurs de diverses nationalités (Sénégalais, Béninois, Nigériens, Togolais, Ghanéens, Ivoiriens) et de diverses catégories (société civile, secteur privé, journalistes, etc.), pour constater sur le terrain l'état réel de mise en œuvre et de respect des protocoles sur la libre circulation des biens et des personnes.

Les objectifs poursuivis par la caravane sont entre autres de :

- Documenter l'effectivité des textes de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des marchandises dans ce corridor ;
- Lister le nombre de contrôles sur cet axe ;
- Sensibiliser et informer les agents en charge du contrôle au niveau des différentes frontières, sur les enjeux de l'application effective des textes de la CEDEAO ;
- Informer les usagers sur leurs droits fondamentaux en matière de libre circulation ;
- Se réunir à l'arrivée dans le cadre d'un dialogue pour faire le point et formuler des recommandations aux Etats, à la CEDEAO et aux autres acteurs.

Au cours du long trajet, les observations effectuées révèlent que d'importants efforts ont été consentis par certains pays où le leadership des dirigeants est suffisamment fort pour appliquer les textes de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes et des marchandises. A titre d'exemple, le Togo et le Bénin sortent du lot. En effet, au Bénin, avec l'avènement des nouvelles autorités (gouvernement de Patrice Talon), un engagement a été pris pour qu'à partir de Janvier 2018, tous les corps de contrôles opérant sur les corridors puissent avoir leur identifiant sur leurs tenues avec leur nom, matricule et par ailleurs un numéro vert sera ouvert et rattaché au Ministère de l'intérieur au profit des usagers victimes de rackets.

Au Togo, également, la volonté des pouvoirs publics en faveur de la suppression des entraves aux frontières est manifeste comme en a attesté la traversée aisée du pays par la caravane régionale. Toutefois, le fossé est parfois énorme entre les intentions élogieuses des autorités et la réalité sur le terrain, dictée par les forces de contrôles aux frontières. Ainsi à Sémé Kraké, frontière (Nigéria-Bénin), des agents béninois prélevaient 500 FCFA aux passagers étrangers devant se rendre dans leur pays respectif.

A la question de la destination de ces fonds collectés, l'agent répond : « Vous savez que nous opérons aux frontières... et ces fonds nous permettent d'assurer la logistique, d'équiper le bureau et d'acheter de la papeterie. »

Ces mêmes agents estiment qu'il faut payer des droits d'entrée dans le territoire béninois. Du côté nigérian, ironie du sort, le chauffeur qui a conduit la caravane de Lagos à Cotonou (Sémé Kraké) était un militaire nigérian. Et pendant tout

le voyage, la caravane n'a pas subi de contrôles informels du fait de la présence à bord d'un corps habillé. Sauf une seule fois où un agent de contrôle a demandé 2000 Fcfa de paiement indu mais sans succès. Plus la caravane s'approche de la frontière (Sémé Kraké), plus les postes de contrôles s'accroissent et s'intensifient, comme en attestent ces huit (8) barrages de fortune faits de cordes, tenues par des personnes ordinaires, au vu et au su des forces de contrôle. Ce phénomène a été observé de part et d'autre de la frontière nigérian-béninoise et entretient un business florissant autour de ce corridor, au grand dam des usagers.

La caravane a noté qu'en dépit des politiques d'intégration destinées à supprimer les obstacles à la circulation des personnes et à lever les tracasseries sur les routes, il subsiste encore d'importants goulots d'étranglement faits de barrages, de prélèvement de taxes indues, de faux frais et d'extorsions qui entravent la mobilité d'honnêtes citoyens de la CEDEAO. Ces tracasseries sont plus visibles aux frontières du Nigéria et du Ghana. Selon une circulaire au poste de contrôle d'Aflao-côté ghanéen, « l'enregistrement est gratuit au niveau de la police frontière pour les ressortissants ghanéens, mais les autres citoyens de la CEDEAO déboursent toujours 5.000 francs ». Suite à cette circulaire, la caravane a décidé de payer mais tout en réclamant des reçus de paiement. Malheureusement, les agents nous ont fait comprendre que le comptable s'est rendu urgemment dans une clinique et qu'il va falloir l'attendre. Constatant la résistance des caravaniers, les agents ont finalement abandonné leur plan de nous soutirer les paiements indues, nous faisant patienter près de deux heures de temps.

Il faut également noter que le cadre de travail des forces de contrôles aux frontières laisse à désirer. Par exemple au Nigéria, le poste de douane est abrité par des huttes et autres toits de fortune, une situation qui présage du traitement accordé à ces agents mais également qui justifie leurs agissements délictueux à l'égard des passagers.

Si la caravane a résisté aux paiements indues et autres faux-frais tout le long du corridor, le véhicule a subi n'importe quel type de paiement injustifié. Ainsi, de Lagos à Abidjan, une somme considérable a été versée dans les différents postes de contrôles en échange des documents comme laissez-passer, droit d'entrer, passavant, etc.

Cependant, il faut noter que les agents ont été vigilants en ce qui concerne les carnets de vaccination. Que ça soit au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire, il a été constaté que dans le carnet de santé manquait le vaccin de la méningite qui devait être combiné avec le vaccin de la fièvre jaune, permettant l'usager de voyager de part et d'autres des frontières.

Emprunter les routes ouest-africaines relève d'un parcours de combattant, le « dialogue des frontières » prôné par les textes de la CEDEAO sur la mobilité des personnes et des marchandises butent sur la cupidité des forces préposées au contrôle au niveau des frontières. De telles pratiques sont illégales et vont à l'encontre des



dispositions des Etats et des textes de la CEDEAO. Elles constituent de sérieuses obstacles à l'intégration régionale, impactent négativement le bien-être des populations et étouffent l'initiative privée.

Les statistiques collectées dans la période du 21 au 23 Avril lors de la mission d'observation concernant le nombre de postes de contrôles, font ressortir les données suivantes : 34 postes de contrôles sur le corridor Lagos-Abidjan répartis comme suit :

- Frontière Lagos-Bénin : 25 postes de contrôles
- Frontière Bénin-Togo : 4 postes
- Frontière Togo-Ghana : 2 postes
- Frontière Ghana-Côte d'Ivoire : 3 postes

Concernant le temps d'attente sur le passage des frontières, la répartition horaire est ainsi qu'il suit :

- Sémé Kraké (frontière Nigéria-Bénin) : 1h de temps
- Ilacondji (frontière Bénin-Togo) : 20 mn
- Aflao (frontière Togo-Ghana) : 1h 30mn
- Noé (frontière Ghana-Côte d'Ivoire) : 45mn

Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent veiller à faire respecter les dispositions régissant la libre circulation des marchandises et des personnes pour le plus grand bien des populations ouest-africaines.

En terme de recommandations ENDA CACID et la Plateforme des organisations de la société civile proposent à ce que :

- Des Unités Mobiles contre les rackets aux frontières soient créées par les Etats membres de la CEDEAO ;
- Une Ligne Verte soit ouverte et directement rattachée au Ministère de tous les pays de la CEDEAO ;
- Des Centres d'Information Frontaliers soient installés pour apporter une assistance aux passagers ou automobilistes coincés aux frontières. Il s'agit des frontières du Nigéria (Sémé), Benin (Kraké), Ghana (Aflao), Togo (Kodjoviakope) ;
- De mentionner sur les tenues des forces de contrôles leurs identifiants (Nom, numéro de matricules etc.) ;
- Mener des activités de sensibilisations périodiques autour de la problématique des frontières dans l'espace CEDEAO ;
- Aller vers l'effectivité de la monnaie commune de la CEDEAO afin de limiter les pertes de ressources des passagers du fait de la non-maitrise des taux de change des monnaies ;
- Faire un diagnostic profond des différences d'approche entre les administrations des pays francophones et des pays anglophones pour faciliter la fluidité et la diligence des procédures. ■



Dr Cheikh Tidiane DIEYE
Economiste du Développement

Que Pensez-vous du retour du protectionnisme dans certains pays comme aux Etats-Unis ?

Les velléités de Donald Trump ne doivent pas faire perdre de vue le fait que, pour le moment il est le seul leader qui tente d'opérer un retour vers le protectionnisme. Il n'y a donc pas un risque de retour au protectionnisme au niveau mondial. S'agissant de Trump, il serait d'ailleurs plus juste de parler d'un recours au protectionnisme qu'un retour au protectionnisme car sa position actuelle relève d'une démarche stratégique momentanée qu'une option politique durable. Peut-être est-il dans une tactique de négociation par laquelle il avance des demandes excessives et le moins choquantes des partenaires. Il espère mettre la pression sur eux, dont les plus immédiats sont le Mexique et le CANADA qui dépendent beaucoup du marché américain, afin d'obtenir une remise à plat des accords signés et une renégociation pour élargir les marges et l'espace politique américain dans ces accords commerciaux. Un retour au protectionnisme partiel ou absolu serait une option intenable à moyen et long terme pour l'Afrique. La stratégie des pays notamment les pays développés et émergents consistait à développer plus à conclure des accords commerciaux régionaux ou des accords méga-régionaux dans lesquels ils libéralisaient leur échanges. C'est ce qui explique la négociation du Partenariat transpacifique pour le commerce et l'investissement entre les Etats-unis et l'Union européenne, le partenariat transpacifique entre les Etats-Unis et les pays asiatiques et latino-américains, mais aussi l'accord d'Asie pacifique entre la chine et une quinzaine de pays.

Donald Trump a annoncé une série de mesure : renégociation de l'Aléna, sortie des Etats-unis de l'accord transpacifique, etc. Est-ce la fin du libre échange tel qu'il était conçu depuis la création de l'OMC ?

Le libre-échange ne finira pas, il va se reconfigurer. Se retirer de l'accord transpacifique conclu en 2015 par le président Barack Obama avec une douzaine de pays d'Asie pacifique et d'Amérique latine n'a pas de conséquence immédiate sur les Etats-Unis car il n'était pas encore entré en vigueur, faute du consentement du congrès américain. Et Trump peut donc satisfaire son électorat sans risque pour l'économie puisque rien n'avait changé du fait de cet accord. Il met aussi la pression sur le CANADA et le Mexique pour négocier l'ALENA que Clinton avait signé. Il réussira sûrement à rouvrir la négociation de certains articles de cet accord et peut-être à changer quelques dispositions puisqu'un arrangement commercial n'est parfait. De nombreux acteurs politiques de la société civile nord-américaine dénonçaient certaines dispositions donnant trop de pouvoir aux multinationales, au détriment des états dans le cas des normes sociales et environnementales. Mais je suis sûr que Donald Trump se rendra compte des limites à ne pas franchir car, même si le Mexique semble être le pays qui en souffrirait le plus, les entreprises américaines sont aussi très dépendantes de la production mexicaine. Les productions industrielles sont désormais très fragmentées entre pays dans des chaînes de valeur. S'il taxe les produits du Mexique à 20 % comme il le dit, ce sont les consom-

PROTECTIONNISME AMÉRICAIN : INCERTITUDES SUR L'AVENIR DU LIBRE-ÉCHANGE

Le directeur du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (CACID), membre du Réseau Enda tiers monde, Cheikh Tidiane Diéye est formel : Le libre-échange ne finira pas, il va se reconfigurer, même avec l'arrivée de Donald Trump. Il soutient que l'Afrique ne doit ni avoir peur de l'arrivée de Trump, ni s'attendre à quoi que ça soit de positif de sa part.

« L'Afrique a tout pour réduire sa dépendance extérieure »

mateurs américains qui supporteront la hausse des prix et la perte de la compétitivité des entreprises américaines. Trump est figé sur un modèle économique de l'après-guerre et sur des principes qui pouvaient encore fonctionner aux Etats-Unis jusque dans les années 1980.

Quelles seront les conséquences pour l'Afrique et comment ce continent doit-il se réadapter ?

Celui que Trump a nommé au poste de sous-secrétariat d'Etat aux affaires africaines, J. Peter Pham devrait être sensible au sort du continent. C'est ancien prêtre né à Paris et d'origine vietnamienne qui a participé en 2001 à la médiation du Vatican pour la paix en Sierra Leone et au Libéria. Mais pourrait-il convaincre Trump que l'Afrique est un intérêt économique et géostratégique pour l'Amérique ? Rien n'est moins sûr. Quelqu'un a dit que, pour le moment l'Afrique est dans l'angle mort de Trump. Il ne semble pas encore donné beaucoup d'intérêt à ce continent, car les échanges commerciaux entre l'Amérique et les pays africains sont très faibles. Mais au point où vont les choses, il ne faut pas être naïf au point de croire qu'il accordera le moindre avantage au continent ou tenter de le sanctionner sans raison. Son approche sera réaliste. L'Afrique ne doit ni avoir peur de l'arrivée de Trump ni quoi que ce soit de positif de sa part. Les changements importants qui s'opèrent dans la gouvernance économique mondiale ne datent pas de Trump. L'Afrique a tout pour devenir sa propre puissance et réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs. Ces mutations donnent l'occasion de réfléchir profondément sur les futurs que ce continent veut construire par lui-même et pour lui-même. Trois orientations doivent être rapidement cernées. La première c'est le renforcement des capacités productives des états africains par le développement des chaînes de valeur régionale et continentale notamment dans le domaine de l'agroalimentaire, afin de réduire la dépendance aux marchés mondiaux de produits alimentaires. La deuxième, c'est le renforcement de l'intégration économique régionale par la levée des nombreuses entraves tarifaires et non tarifaires à la circulation des marchandises, des capitaux et des services à l'intérieur du continent. La troisième, c'est le renforcement de la diversité des partenaires commerciaux extérieurs pour élargir les possibilités de choix et les marges de manœuvres dans les négociations d'accords commerciaux. Dans un tel contexte, la conclusion de certains accords, notamment l'APE est un non-sens, il faut les abandonner. Ce contexte est une opportunité pour que l'Afrique se tourne enfin vers elle-même.

Et qui va tirer profit de ce changement de donne ?

Il est raisonnable de penser que la chine sera la première à saisir les opportunités que lâcheront les Américains. En renonçant au partenariat transpacifique qui avait été conçu comme une stratégie commerciale d'encerclement de la chine, puisque l'accord incluait la presque totalité des pays d'Asie du sud-est excepté la Chine, Trump redonne à cette dernière une plus grande marge de manœuvre. Une fois que la Grande Bretagne aurait fini son opération de retrait de l'UE, il est probable que le reste de l'Europe va recentrer ses intérêts d'abord autour de ce continent, ensuite vers l'Asie et l'Afrique. La Chine et l'Europe pourraient ensemble, avec d'autres pays émergents, mener la nécessaire réforme et la relance du multilatéralisme. Cela isolerait l'Amérique de Trump.

Dans ce nouveau contexte, quel avenir pour l'OMC ?

Certes, l'OMC fait face à d'importants défis qui ren-

dent urgente sa réforme. Dans la déclaration finale de la dernière conférence ministérielle tenue à Nairobi en Décembre 2015, ses membres ont pour la première fois, reconnue une dualité assumée entre pays développés et en développement, en affirmant que certains pays souhaitent poursuivre les négociations dans le cadre multilatéral tandis que d'autres préfèrent une approche plurilatérale. En dépit de ces problèmes, le multilatéralisme reste la seule grande enceinte où on peut encore défendre les intérêts des pays les plus pauvres. Et en plus de l'accord sur la facilitation des échanges conclu en 2013 à Bali en Indonésie, la dernière conférence en 2015 a donné d'importants avantages aux PMA pour accompagner leurs efforts de transformation structurelle. L'OMC a donc bien un avenir, à condition qu'elle change ses règles en profondeur.

La Chine va-t-elle supplanter les Etats-unis comme le nouveau garant du libre-échange ? Si oui, assisterait-on à un passage de témoin entre les deux superpuissances ?

La gouvernance du commerce mondial a déjà changé. Les mutations en cours qui consacrent l'émergence de nouveaux pôles économiques et commerciaux, faisant passer d'un monde unipolaire à un monde multipolaire sont irréversibles. L'Amérique aura beau tenter de se refermer, elle ne pourra changer la donne. Son emprise économique sur les autres pays est moins forte qu'elle ne le croit. Cependant, il serait exagéré de parler de passage de témoin. Chacun continuera à jouer un rôle et occuper la place qu'il voudra occuper. Si la chine renforce son ouverture en encourageant la délocalisation de certaines de ses industries en Afrique, ce qui a déjà commencé dans certaines zones économiques spéciales en Ethiopie, et au Nigéria entre autres, elle pourra jouer un rôle leader plus marqué sur le commerce mondial, en attendant le retour des Etats-Unis. Il me semble que l'ère Trump sera une parenthèse qui ne durera pas longtemps, à moins qu'il ne change de fusil d'épaule. ■

Que signifie le SLE ?

Selon l'article 3 du traité révisé de la CEDEAO, l'un des principaux objectifs de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration régionale économique de la région en créant un marché commun, entre autres. L'instrument créé à cet effet est le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE). Le SLE est un outil qui vise à la mise en place effective de la zone de libre-échange. Le Mécanisme du SLE assure la libre circulation des marchandises sans le paiement des droits de douanes et des taxes d'effet équivalent à l'importation dans l'espace CEDEAO. De plus, il permet la mise en place de mesures pour réduire les nombreuses formalités administratives aux frontières. Le SLE a été mis en place en 1979 et ne couvrait à l'époque que les produits agricoles et les objets de l'artisanat faits à la main. Puis, en 1990, il a été élargi aux produits industriels. Cette expansion a nécessité la formulation des règles relatives à la définition de la notion de « produits originaires » de la CEDEAO. Les « Règles d'Origines » ont été donc énoncées. Un produit industriel qui est conforme à ces Règles d'Origines peut bénéficier du SLE.

Qui peut bénéficier du SLE ?

Le SLE est ouvert à toute entreprise qui se trouve

Synthèse des travaux de la 51^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) s'est réunie ce 4 juin 2017, à Monrovia, au Liberia en sommet ordinaire, 51^{ème} du genre de l'organisation régionale. La désignation d'un nouveau président de la Conférence des Chefs d'Etat, l'Examen de la demande d'adhésion du Maroc à l'organisation et La participation du président Benjamin Netanyahu comme invité spécial du 51^{ème} Sommet de la Cedeao ont été entre autres les faits saillants de ce sommet.

Ayant été portée à la tête de la CEDEAO le 4 juin 2016, à Dakar, au Sénégal, lors de la 49^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat de ladite organisation, Mme Ellen Johnson Sirleaf qui avait succédé au président Sénégalais Macky Sall, vient de passer le témoin suite à la fin de son mandat d'un an à la tête de l'institution sous régionale. Le président togolais, Faure Gnassingbé, a été désigné par ses pairs ouest-africains pour présider, pour un an, aux destinées de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao. Telle est la décision prise par les 12 chefs d'Etat présents à cette conférence. La 52^{ème} session ordinaire se tiendra à Lomé, au Togo, en décembre 2017 ; session à laquelle le roi du Maroc, les présidents tunisien et mauritanien sont invités.

Examinant la demande d'adhésion du Maroc, les chefs d'Etat lui ont donné leur accord de principe pour son adhésion à la Communauté, en raison des liens forts et multidimensionnels de coopération avec l'Afrique de l'Ouest. Ils ont demandé à la Commission d'examiner les implications d'une telle adhésion conformément aux dispositions du Traité Révisé de la Cedeao, et de soumettre les résultats à leur prochaine session.

Examinant la requête pour le statut d'observateur introduit par la Tunisie, les Chefs d'Etat ont accordé le statut d'observateur à celle-ci. Pour ce faire, ils ont instruit la Commission de prendre les dispositions en vue de s'assurer que toutes les règles et procédures relatives au statut d'observateur sont adoptées.

Se penchant sur l'accord d'association de la Mauritanie, ancien Etat membre, les chefs d'Etats lui ont demandé de présenter une requête de réadmission à la Cedeao.

Au chapitre des rapports, il a été convenu de réduire de 15 à 9 le nombre des Commissaires à la Commission, et à 18 celui des postes statutaires dans l'ensemble des institutions de la Cedeao. La Conférence a demandé au Comité ministériel ad hoc devant proposer l'attribution de ces postes de veiller à ce que chaque Etat membre ait au moins un poste statutaire ; et au président de la Commission, Marcel de Souza, d'étendre ladite réforme à toutes les autres institutions de la Communauté. Elle a d'ailleurs félicité le président de la Commission pour les mesures qu'il a prises pour rationaliser le fonctionnement de l'organisation, afin de garantir la performance optimale de la Commission et de toutes les autres institutions ; et l'ont encouragé à poursuivre dans la même direction.

Les chefs d'Etat, Benjamin Netanyahu et Mogherini.



Le Sommet a décidé de proroger pour 3 mois le mandat de la Mission de la Cedeao en Guinée-Bissau (ECOMIB) ; et pour 12 mois, celui de la Mission de la Cedeao en Gambie (ECOMIG). La Conférence a félicité le Mali pour les importantes mesures prises pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation, et exprimé sa préoccupation face à la multiplication des attaques terroristes au nord et au centre du pays.

Faisant la situation économique ainsi que celle de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale, les leaders ouest-africains se sont félicités des bonnes perspectives en matière de croissance économique des Etats membres. Ils ont par ailleurs réaffirmé leur ferme engagement pour l'application des dispositions du protocole relatif à la libre circulation des personnes, du droit de résidence et d'établissement. Ils ont loué les progrès accomplis dans le cadre de la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun de la Cedeao (TEC) dans les Etats membres, et du processus d'élaboration du Code communautaire des douanes. Ils ont également salué les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Cedeao (ECOWAP), et des progrès réalisés dans le développement des infrastructures routières et maritimes.

La signature de l'Acte additionnel relatif au corridor Dakar-Abidjan ainsi que la pose de la première pierre du projet régional d'énergie électrique concernant la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Léone, ont été un des moments forts de cette session.

La Conférence a félicité les partis politiques du Liberia pour leur résolution visant à assurer une élection présidentielle paisible dans le pays ; et leur a demandé d'assumer la résolution qu'ils ont prise du 21 au 23 septembre 2016, et leur Déclaration politique signée en marge du présent Sommet. Ils féliciteront Mme Ellen Johnson Sirleaf, présidente en exercice sortante de la Conférence pour le leadership exemplaire dont elle fait preuve, et pour son engagement permanent au service de l'intégration régionale, de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

La présente session a vu la participation de plusieurs invités dont : le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Dr Mohamed Ibn Chambas, celui du président de la Commission de l'Union africaine, de la haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, de l'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo, et du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, invité spécial du Sommet. ■

et exerce des activités dans les 15 Etats-membres de la CEDEAO et qui compte exporter ses produits au sein de la région. Toutes les entreprises sont tenues de respecter les règles énoncées dans les protocoles et règlements régissant le SLE, notamment le Protocole A/PI/1/03 du 31 Janvier 2003. Et les règlements C/REG.3/4/02, C/REG.4/4/02, C/REG.5/4/02 du 23 Avril 2002 (disponible sur les sites suivants: www.etls.ecowas.int, www.ecowas.int et auprès de la commission de la CEDEAO et des cellules nationales de la CEDEAO).

Les entreprises opérant dans les zones franches et sous tout autre régime économique particulier ou tout autre territoire douanier ne peuvent pas bénéficier du SLE. **Comment obtenir un Certificat d'Origine pour les produits industriels ?**

Si une entreprise compte faire le commerce des produits industriels en franchise dans la région, elle a besoin d'un certificat d'origine. Elle obtiendra ce certificat, si le produit est conforme à l'une des règles ci-après. Ces « Règles d'Origines » déterminent si un produit industriel peut être considéré comme un produit originaire de la région de la CEDEAO. ■

Comment obtenir un certificat d'origine pour les produits industriels

Règle 1 : les produits entièrement obtenus
Les produits sont considérés comme entièrement obtenus au sein de la CEDEAO si au moins 60% de l'ensemble de leurs matières premières, en quantité, sont originaires de la CEDEAO

Règle 2 : Changement de la position
Chaque produit peut être classé en fonction d'une liste développée par l'Organisation Mondiale des Douanes. Si le produit fini exige l'usage exclusif des matières qui sont classées sous une position tarifaire autre que produit fini, il peut faire l'objet d'échange en franchise de droit de douane. Cette règle est assortie d'une liste d'exceptions mentionnant les cas dans lesquels le changement de position n'est pas déterminant ou imposant des conditions supplémentaires

Règle 3 : Critère de valeur ajoutée
Si les matières premières bénéficient d'une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix de revient ex usine hors taxes des produits finis, la marchandise est considérée comme un produit d'origine et peut faire l'objet d'échanges en franchise de droit de douane dans l'espace.

Produits éligibles au SLE

Les groupes de produits suivants peuvent bénéficier du SLE, pourvu qu'ils soient originaires de la région de la CEDEAO :

- Les produits de l'agriculture et de l'élevage
 - Les produits issus de la pêche en mer, rivière ou lac
 - Les produits miniers
 - Les objets d'artisanat
 - Les marchandises industrielles
- Les produits suivants n'ont pas besoin d'un certificat d'origine du SLE pour faire l'objet du commerce en franchise dans la région mais les certificats sanitaires et phytosanitaires appropriés doivent être obtenus dans le pays d'origine pour les produits agricoles et de l'élevage :
- Les produits de l'agriculture et de l'élevage
 - Les articles faits à la main, avec ou sans l'aide d'outils, d'instruments ou de dispositifs actionnés directement par le fabricant

Document d'adhésion au SLE

- Une fiche de demande d'agrément au SLE renfermant :
 - Une description complète de l'identité de l'entreprise ;
 - Une description complète et assez détaillée des marchandises et des matières premières utilisées dans la production conformément aux pratiques commerciales ;
 - Une description complète du processus de fabrication et les éléments ainsi que tous les autres coûts comme les salaires.
- Une copie des statuts, des certificats de l'entreprise et toutes les pièces justificatives de l'inscription de l'entreprise

Le Bénin ouvre ses frontières à 31 pays africains

Les autorités béninoises ont décidé d'exempter de visa d'entrée dans le pays les ressortissants de 31 pays africains, comme l'avait promis le président Patrice Talon. Cette exemption concerne les séjours de moins de 90 jours. Le chef de l'État, Patrice Talon, l'avait annoncé en août 2016, lors d'une visite au Rwanda : il envisageait alors de supprimer les visas pour les Africains.

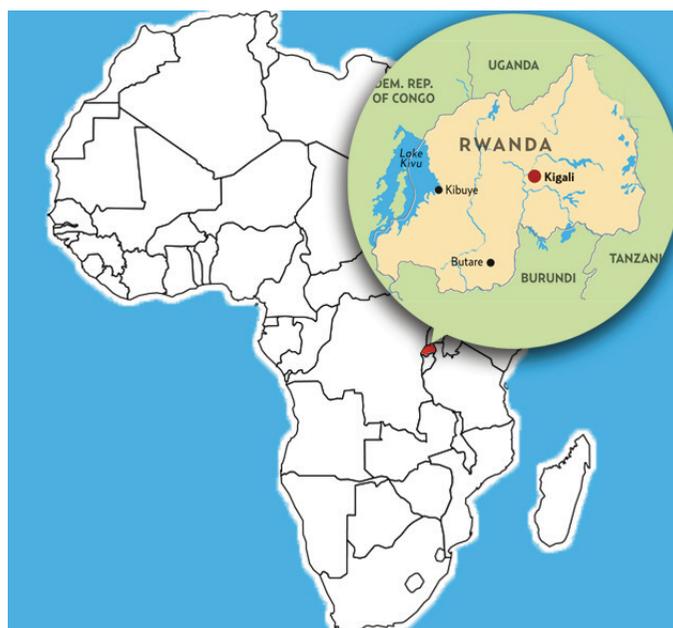
« M'inspirant de l'expérience du Rwanda, j'ai décidé que le Bénin n'exigera plus de visa aux Africains.

La coopération Sud-Sud peut avoir un vrai sens. Mon espoir est que la coopération entre le Rwanda et le Bénin peut servir d'exemple », a déclaré le président Béninois.

C'est désormais chose faite, toutes proportions gardées. Selon un document du consulat général du Bénin à Paris, daté du 10 janvier 2017, les ressortissants de 31 pays du continent sont désormais exemptés de visa d'entrée pour le Bénin, pour des séjours d'une durée n'excédant pas 90 jours. Visas de courtoisie. En attendant que la mesure soit applicable au niveau de tous les aéroports concernés, les intéressés, venant s'ajouter aux ressortissants de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, déjà exemptés, peuvent toutefois être tenus de retirer un visa de courtoisie, gratuit. ■

Rwanda : 47 pays africains sont exemptés de demande de visas

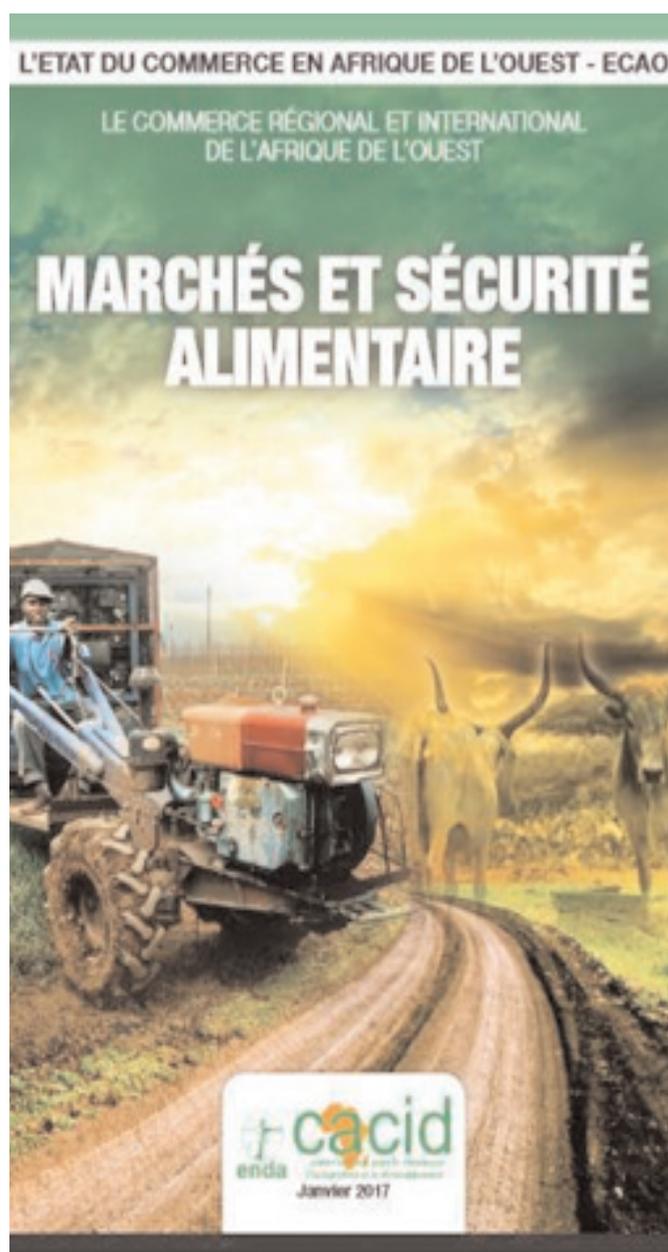
Depuis le 1er janvier 2013, pour se rendre au Rwanda, les ressortissants des pays africains sont également exemptés des procédures de demande de visa. Ils doivent néanmoins recevoir un visa d'entrée à tout poste frontalier rwandais. Une démarche dont sont dispensés les Burundais, les Congolais (RD Congo), les Kényans, les Sud-Africains, les Ougandais, les Tanzaniens et les Mauriciens. ■



Nouvelle Publication du CACID : « Marchés et Sécurité Alimentaire »

La publication de cette seconde édition du Rapport sur l'état du commerce en Afrique de l'Ouest est un jalon supplémentaire dans la création d'une masse critique de connaissances et la mobilisation de l'expertise régionale en Afrique de l'Ouest. Le présent rapport intitulé « Marchés et Sécurité alimentaire » produit par ENDA-CACID », relate et analyse dans une première partie les principales évolutions enregistrées dans le commerce régional et international de l'Afrique de l'Ouest (espace CEDEAO) depuis le début des années 2000. Il développe dans une seconde partie une analyse plus détaillée des relations entre commerce et sécurité alimentaire. Il discute enfin des politiques agricoles et commerciales en Afrique de l'Ouest et les met en perspective au regard des enjeux d'intégration régionale. ■

http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=1989





DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES POUR STIMULER LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

Kalilou TRAORE - Commissaire de la CEDEAO en charge de l'industrie et de la promotion du secteur privé

C'est en octobre 2013 à Dakar que M. Kalilou Traoré a été nommé commissaire de la CEDEAO en charge de l'industrie et de la promotion du secteur privé. Près de quatre ans au service de la promotion d'infrastructures de base dans l'espace CEDEAO, son expérience est partagée ici dans cet entretien.

« L'industrie manufacturière régionale représente moins de 7 pour cent du PIB régional »

jets en cours et à venir ?

Un des objectifs de la vision 2020 de la CEDEAO consiste à mieux connecter les pays entre eux. Ces connexions se font en grande partie par des infrastructures économiques et sociales au niveau des routes, des télécoms, de l'énergie, ainsi que du transport maritime et aérien. La CEDEAO a établi des plans directeurs pour la mise en place des infrastructures dans les différents domaines.

Ainsi, le plan directeur dans le domaine de l'énergie prévoit de porter la capacité de production à plus de 10'000 mégawatts d'ici 2020. Plusieurs centrales hydrauliques et thermiques sont en cours de construction. Le plan prévoit également d'accroître l'interconnexion entre les pays, et certains programmes sont déjà en cours, dont notamment le programme CLSG reliant la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée. L'extension jusqu'à la Mauritanie et au Maroc du gazoduc maritime qui relie actuellement le Nigeria au Ghana est également prévue. Sur le plan des transports, le plan directeur prévoit de connecter les pays de la région d'ouest en est, notamment par la construction de la route côtière qui connectera Dakar à Lagos et de la route transsaharienne qui part de Dakar pour rejoindre Kano, au nord du Nigeria. Plusieurs tronçons de ces routes sont déjà opérationnels. Pour ce qui est des télécoms, un important projet régional d'interconnexion par la fibre optique est presque achevé. S'agissant du transport aérien, les règles ont été harmonisées pour assurer la sécurité des transports. Concernant le transport maritime, enfin, la région travaille à la mise en place d'une compagnie régionale de cabotage afin d'offrir une alternative au transport routier le long des côtes et de réduire les coûts.

La CEDEAO organisera au mois de mai 2017 une table ronde des bailleurs pour le financement des projets prioritaires du Programme communautaire de développement. Huit grands projets ont été identifiés dans les domaines des transports, de la santé, de l'eau et de l'agriculture.

Comment ces efforts s'articulent-ils avec ceux du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) à l'échelle continentale ?

Le PIDA est le programme principal d'orien-

tation de l'Union africaine (UA), du NEPAD et de la Banque africaine de développement (BAD) en ce qui concerne la programmation, les politiques et les priorités d'investissement dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'eau et des technologies de l'information et de la communication entre 2011 et 2030. Le programme vise à mettre en place un cadre d'engagement avec les partenaires du développement du continent africain qui sont disposés à apporter leur soutien aux infrastructures à l'échelle régionale et continentale. La CEDEAO travaille en étroite collaboration avec l'Union Africaine, le NEPAD et la BAD. Des dispositions sont prises pour assurer la cohérence régionale et continentale, notamment dans la perspective de la Zone de libre-échange continentale.

Le rôle crucial des infrastructures en matière de développement est reconnu par les décideurs africains, et ce depuis longtemps. Quels sont les principaux obstacles auxquels leur développement se heurte ?

On estime à plus de 100 milliards US\$ l'investissement annuel nécessaire à l'Afrique pour combler le déficit en infrastructures dans les prochaines années. Ce sont des montants importants qui ne sont pas supportables par les budgets de nos États, ce qui explique notamment la lenteur de la réalisation des investissements publics. Par ailleurs, les investissements privés sont encore insuffisants. Pour réduire le déficit en infrastructures, il sera nécessaire de décupler les investissements et de recourir davantage au secteur privé. Il est également nécessaire d'améliorer la gouvernance, les capacités et l'efficacité, afin de mieux tirer parti des ressources allouées aux infrastructures.

Comme vous venez de l'expliquer, la mise en place d'un réseau d'infrastructures efficace exige des investissements considérables, et la question du financement est souvent considérée comme un grand défi. En mobilisant mieux ses propres ressources et en les allouant stratégiquement, le continent a-t-il, selon vous, les moyens de s'attaquer à ce défi ?

Monsieur le commissaire, il est largement admis que le manque d'infrastructures constitue l'une des plus lourdes contraintes structurelles qui entravent le développement africain. En quoi les infrastructures sont-elles si importantes ?

Les infrastructures jouent un rôle capital dans la croissance, la compétitivité, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Par infrastructures, il faut entendre les moyens matériels lourds nécessaires à l'activité sociale, économique, politique, scientifique, etc. Cependant, l'accès aux services d'infrastructures de base demeure un sérieux défi dans nombre de pays en développement et particulièrement en Afrique. Selon les statistiques récentes à l'échelle mondiale, au moins 663 millions de personnes n'ont toujours pas accès à de l'eau potable salubre. D'ici à 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des zones en pénurie d'eau absolue. Environ 60 pourcent des habitants de la planète n'ont pas accès à Internet et 1,2 million de personnes vivent encore sans électricité. Le tiers au moins de la population rurale dans le monde n'est pas desservi par des routes praticables en toutes saisons.

Les infrastructures contribuent ainsi à faciliter l'activité de l'homme, et réduisent en particulier les coûts des diverses opérations économiques et améliorent la qualité de ces opérations, d'où leur rôle fondamental dans la transformation économique du continent africain. Les infrastructures modernes sont particulièrement nécessaires pour l'aménagement du territoire dans les pays et pour réaliser les objectifs de l'intégration régionale au sein des diverses communautés économiques régionales. La faiblesse des infrastructures en Afrique est notoire et entrave lourdement notre capacité à faire face à la compétition mondiale.

D'un point de vue régional, le développement d'infrastructures capables de soutenir le développement économique constitue une priorité pour la CEDEAO. Quelle est l'approche adoptée par la communauté et ses États membres en la matière ? Quels sont les outils développés, et quels sont les grands pro-

Suite à la page 8

Kalilou TRAORE - Commissaire de la CEDEAO en charge de l'industrie et de la promotion du secteur privé

« L'industrie manufacturière régionale représente moins de 7 pour cent du PIB régional »

Suite de la page 7

Le défi du financement des infrastructures est énorme au regard de l'ampleur du déficit, mais aussi eu égard au coût élevé des matériaux et aux technologies nécessaires. Cela nécessite une mobilisation de tous les moyens nécessaires, que ce soit sur le plan domestique ou international, public ou privé. Au niveau continental, plusieurs études ont suggéré de mobiliser davantage de ressources en exploitant les revenus des matières premières pour financer les infrastructures. C'est dans cette perspective que la CEDEAO a lancé le projet de constitution d'un fonds pour soutenir les projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des transports, intitulé FODETE, qui sera alimenté par des prélèvements sur certaines exportations des matières premières. Les études sont terminées et ont été déjà validées sur le plan technique. La validation politique se fera dans les semaines qui viennent. Au niveau des pays et des institutions régionales, des initiatives sont également prises pour faire face aux défis. Cependant, elles connaissent plus ou moins de succès car nos États doivent faire face à de nombreuses contraintes en matière de développement, et ce dans tous les domaines.

Quel rôle les financements provenant de l'étranger, qu'ils soient publics ou privés, peuvent-ils jouer ? Comment les attirer et les utiliser au mieux pour compléter les ressources intérieures ?

Comme évoqué, la mobilisation des ressources internes ne peut suffire à relever le défi des infrastructures, aussi bien au niveau du financement que du transfert de technologie. Les financements extérieurs sont très exigeants en matière de sécurité de l'environnement des affaires. Ces financements nécessitent le plus souvent la disponibilité d'études de faisabilité qui peuvent s'avérer particulièrement onéreuses. C'est également l'une des raisons du FODETE. Ce fonds aidera à financer les études, afin de faciliter la levée de financements permettant de mener à bien divers projets d'infrastructures.

Notre action, au niveau public, consiste à tout mettre en œuvre pour satisfaire les investisseurs ou institutions financières en vue de mobiliser ces ressources. Par ailleurs, nous travaillons à l'établissement d'un cadre régional de coopération dans le domaine des partenariats public-privé, qui constitue un outil particulièrement important pour le financement des infrastructures. La CEDEAO a également lancé des programmes pour l'amélioration du cadre des investissements, notamment avec le projet de code commun des investissements. Nous avons également mis en place un mécanisme régional de garantie des investissements avec ATI (African Trade Insurance). Tous ces programmes visent à attirer les investissements nécessaires dans la région pour réaliser de grands projets tels que ceux d'infrastructures.

Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, la question des infrastructures semble susciter une attention grandissante au niveau multilatéral, avec notamment la mise en place du Forum mondial sur les infrastructures, dont la deuxième édition se tiendra en avril prochain. Selon vous, que faut-il attendre de ce type d'efforts à l'échelle globale ?

Il faut attendre plus d'engagement et plus de cohérence dans les initiatives de la communauté internationale sur le financement des infrastructures. On sait aujourd'hui qu'on ne peut pas gagner la lutte contre la pauvreté et assurer l'inclusion sociale si la réalisation des infrastructures n'est pas au centre des priorités. C'est pourquoi la réalisation des infrastructures a été identifiée comme une nécessité pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Le financement des infrastructures doit donc être une priorité de l'aide au développement et de la coopération internationale, en particulier parce que le niveau des économies de nos pays est tel que l'amortissement des infrastructures nécessite de longues périodes que tous les bailleurs ne sont pas prêts à supporter. Le Forum mondial sur les infrastructures a été mandaté par le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du

développement en vue d'aider à combler les déficits en matière d'infrastructures. Le forum devra permettre de mieux harmoniser et coordonner les initiatives des partenaires respectifs.

Pour conclure, face à l'ampleur du déficit en infrastructures, qui constitue une véritable chape de plomb pour l'industrie, quelle sera selon vous la clé de la réussite pour la région ?

L'industrie manufacturière régionale représente moins de 7 pourcent du PIB régional. Malgré tous nos efforts, les industries ne pourront être compétitives que si les infrastructures adéquates sont mises en place. L'industrie est donc l'un des premiers bénéficiaires des infrastructures. En plus des infrastructures générales que constituent les transports, l'énergie et les communications, l'industrie a des besoins spécifiques d'infrastructures pour accélérer l'investissement et accroître la compétitivité. Il s'agit notamment de l'aménagement des zones industrielles et de leur connexion avec les réseaux de services. Par ailleurs, la CEDEAO travaille à la mise en place de l'infrastructure qualité régionale, ce qui va permettre d'harmoniser les normes régionales, de fournir les certifications nécessaires aux entreprises et aux produits, et de connecter les laboratoires d'analyse et de métrologie. Tout cela nécessite d'importants investissements publics et privés. Nous travaillons donc avec plusieurs bailleurs et institutions pour développer différents modes de financement structurés, de financements mixtes, de PPP, mais aussi de financement participatifs. La CEDEAO compte organiser cette année le premier Salon et Forum industriel de la CEDEAO, qui sera une plateforme d'échanges entre les politiques, les financiers, les industriels et tous les acteurs du développement. ■

Source : « Passerelles »



Agenda régional

■ **20-22 Juin 2017** : Séminaire de la BAD pour présenter les opportunités d'affaires découlant de ses financements

■ **27-30 Juin 2017** (Accra, Ghana) : Réunion OMC

■ **4-6 juillet 2017** (Dakar, Sénégal) : Table ronde des partenaires techniques et financiers potentiels sur la recherche de fonds pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la 4e législature

■ **4-6 Juillet** (Porto Novo, Bénin) : 6e Conférence des Présidents d'Assemblée d'Afrique de l'Ouest (CPAO) précédée de la réunion des Secrétaires généraux de parlements d'Afrique de l'Ouest

■ **8-10 Août** (Lomé, Togo) : Forum de l'AGO

■ **Décembre 2017** (Lomé, Togo) : 52e session ordinaire de la CEDEAO



Dakar - 73, Rue Carnot - BP : 6879 (Dakar-Etoile)
Tél. : +221 33 821 70 37 - Email : info@endacacid.org
Site web : www.endacacid.org

Directeur de Publication : **Dr Cheikh Tidiane DIEYE**
Chargée de Projet : **Ndèye NIANG**
Coordonnateur : **Souleymane BARRO**

Conception
Mise en page
Alfoune KASSE

Avec
l'appui de

